



## Profession de foi pour le poste de déléguée à la commission UJA

### **Futures consœurs, futurs confrères,**

Le 12 mars prochain, vous allez être amenés à voter pour élire vos représentants, parmi lesquels les délégués à la commission permanente de l'Union des Jeunes Avocats (UJA).

Membre depuis sa création de la liste Toubon'nement Votre (TBV) qui concourt aux élections de l'association des Elèves Avocats, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter ma candidature pour porter les intérêts de nous tous, futurs avocats, à la commission permanente de l'UJA.

### **L'Union des Jeunes Avocats (UJA)**

L'UJA est le forum des jeunes du Barreau de Paris regroupant les jeunes avocats et les élèves avocats. Il est conçu comme un espace d'échange, d'entraide et d'accompagnement pour ceux qui comme nous sont en phase de construction de leur carrière.

C'est également un lieu de réflexions et de propositions quant à l'avenir de la profession que nous embrasserons dans quelques mois. Depuis des années, l'UJA œuvre à l'amélioration des conditions d'exercice de ceux qui portent la robe noire, mais plus généralement à l'amélioration de l'institution judiciaire.

### **Mon engagement auprès de vous**

Nous sommes dans une période transitoire, nous entrons dans une nouvelle profession et cette transition doit être accompagnée. Mon implication dans les élections de l'AEA ainsi que ma participation à plusieurs campagnes au sein de l'Ordre des avocats de Paris (MCO et bâtonnât), m'ont permis d'être au contact de nombreux élèves de l'EFB et de jeunes praticiens, d'entendre vos suggestions, questions et inquiétudes quant à l'état et à l'avenir de la profession.

Demain, en tant que déléguée à la commission de l'UJA, j'aurai deux préoccupations principales : le déroulement de la formation pratique de l'élève-avocat et les modalités de notre futur exercice professionnel.

Des réflexions sont à mener sur la formation pratique de l'élève-avocat et son accompagnement au cours des stages, concernant notamment les tâches attribuées au stagiaires, ses horaires, sa **gratification**, ou encore les **problématiques de harcèlement ou de discrimination** qui peuvent survenir.

Quant à l'exercice professionnel, le statut du jeune avocat soulève de nombreuses interrogations. Qu'il s'agisse des modalités **d'accompagnement à l'installation individuelle**, ou de l'incertitude entourant le statut de collaborateur, des problèmes essentiels doivent être soulevés. A titre d'exemple, la collaboration libérale implique tant le **respect du contrat de collaboration**, de la **rémunération**, la **possibilité de développer sa clientèle** que les **conséquences de la fin de cette collaboration**, parfois brutale. Ces éléments et bien d'autres encore sont souvent malmenés par la pratique.

Nous sommes au début de notre carrière mais c'est dès aujourd'hui que nous devons faire entendre notre voix pour définir les contours de notre profession.

Si je me présente, c'est pour défendre nos intérêts, et faire entendre nos revendications, à tous, quelles que soient nos spécialités, nos domaines de compétences ou notre future forme d'exercice de la profession.

Confraternellement,

Caroline SIMON-PROVO